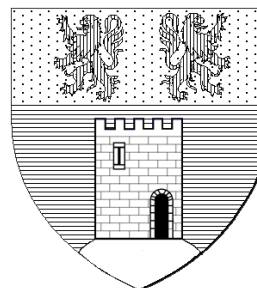


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert et MAGNUS Philippe.

Absents : MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu et SEGUIN Jean-Jacques.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en indiquant qu'elle a dû être avancée en raison de la préparation de la commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

Il revient ensuite sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La DDT vient de transmettre le permis d'aménager pour le lotissement. Les entreprises vont être contactées et mises en concurrence pour la voirie et les réseaux divers.

La demande de subvention pour les travaux de mise hors d'eau de l'église a été finalisée.

Suite à la réunion de la Commission Projets, la première veillée a rassemblé une dizaine de personnes dans la salle du Conseil autour de jeux et de douceurs.

Après contact avec la DDT, la présence du château à proximité du terrain acquis de Monique et Henri AMIC contraint à repenser l'aménagement pour envisager des équipements plus légers ou amovibles.

Monique et Sophie ont procédé à des recherches afin de matérialiser en façade du bâtiment « Mairie » et « Liberté Égalité Fraternité ».

Établi le : 27/12/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

L'installation des illuminations de Noël sera effectuée par le SDED début décembre.

L'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole ont été relancées en vue de l'installation d'un défibrillateur.

Aucun des médecins contactés pour tenir des permanences dans le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne école ne s'étant manifesté, la remise en location est envisagée, Claire MICHNIEVSKI serait intéressée.

De nouveaux tags sont apparus sur le lavoir. Ils ne semblent pas être l'œuvre d'enfants. Toute dégradation des bâtiments communaux fera l'objet d'une plainte.

La Sous-Préfète de Nyons a transmis un courrier de Madame HARROUE à Monsieur le Préfet en date de février 2018 persistant dans son opposition au stationnement du car scolaire sur la Place du monument aux morts. Une réponse sera faite confirmant la position constante de la Commune.

Le SATESE effectuera une visite de contrôle de la station d'épuration le 14 novembre 2018.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Lecture est donnée du paragraphe concernant le marché des producteurs. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- COMMÉMORATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La Préfecture a transmis des consignes en vue de commémoration du centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Il est conseillé d'organiser les manifestations sur deux jours, de prévoir un temps fort avec la Communauté Paroissiale et de faire sonner les cloches 11 minutes le 11 novembre. En conséquence, il est prévu le 10 novembre à la nuit tombée une illumination du monument aux morts par les enfants avec lecture des noms des morts pour la France. Le 11 novembre à 10 H 30 le cortège partira de la Mairie, les cloches sonneront jusqu'à l'arrivée à l'église. Annie TREMORI et la Communauté paroissiale accueilleront les participants pour un moment de recueillement devant la plaque installée dans l'Église. Au départ de l'église, les cloches sonneront jusqu'à l'arrivée au monument aux morts. La cérémonie traditionnelle se déroulera avant un départ pour Ballons. L'apéritif sera servi à la Calandre et un banquet républicain ainsi qu'une exposition organisés par les communes de Ballons, Eygalayes, Vers-sur-Méouge et Lachau, les anciens combattants et le Général MAUDUIT clôturera cette manifestation.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PROJETS

La première « commission projets » s'est réunie le 13 octobre. Plus de 25 personnes avaient répondu présent. L'assemblée était diversifiée et représentative du village. L'esprit était convivial et constructif. De nombreuses propositions d'actions ont émergé au cours du tour de table. Certaines ont d'ores et déjà été mises en application.

Le compte-rendu est en ligne sur le site de la mairie : www.lachau.fr

Une deuxième rencontre est prévue le 24 novembre 2018 à 18 H 00. _

4-ORDURE MÉNAGÈRES : IMPLANTATION DES COLONNES

Philippe AMIC qui a représenté la Commune à la réunion qui s'est tenue le 5 octobre à Ribiers étant absent, le Maire indique qu'un technicien se rendra sur place le 26 novembre 2018 à 14 H 00 pour étudier la meilleure implantation du lieu unique de stockage des nouvelles colonnes. Il est important qu'un maximum de conseillers soit présents. Plusieurs sites potentiels seront visités dans le village : pont de pierre, ancienne école...

5-ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder annuellement à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La Commune n'est pas impactée mais doit délibérer pour la forme.

Le rapport de la CLECT est adopté à l'unanimité. (*délibération n°2018-33*)

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Bâtiments communaux : le poêle de la salle de classe ne marche plus. La Société Climax a effectué un diagnostic technique. Dans un premier temps la carte doit être remplacée. Un devis a été demandé. Le Maire est mandaté pour le régulariser au plus tôt. Un contrat d'entretien sera également demandé. Au printemps un devis pour une isolation par l'extérieur sera demandé à Mathieu COURNEDE.

Réseaux : une rencontre est à programmer avec Monsieur LAUZIARD de la CCSB en vue du sur le recensement des réseaux.

Électricité : des travaux d'élagage vont être réalisés le 5 novembre pour le compte d'ENEDIS. Ils sont susceptibles d'entraîner des coupures d'électricité entre 9 h et 13 h30.

École : L'effectif de l'école de Barret est de 30 enfants et de 48 pour celle de

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Séderon. La question du coût par enfant scolarisé est posée car la scolarisation sur Séderon est beaucoup plus lourde pour la commune sur Séderon que sur Barret. Les réponses du SIVOS manquent encore de clarté.

Une subvention de 70 € est accordée pour trois écoliers de Lachau qui partent en classe de neige avec l'École de Séderon. *(délibération n°2018-34)*

Accord est donné pour une subvention de 70 € à l'EMALA (10 € par enfant).

Un courrier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatif aux conditions de transport des enfants de moins de 5 ans nécessitant un accompagnateur a été redirigé vers le SIVOS qui a la compétence.

Don : la famille Audibert se propose de donner à la Commune deux tableaux du XIXème siècle (Le Triomphe de la République et le Baptême de Jésus). La Famille AUDIBERT est remerciée et sa proposition est acceptée à l'unanimité. Le Triomphe de la République sera installé dans la Salle du Conseil et le Baptême de Jésus dans l'Église. *(délibération n°2018-35)*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 20

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet